

Cap-Santé, le 3 octobre 2018

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 3 octobre 2018 à 19 h 30, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban, Deny Lépine
Ville de St-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de St-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert, Léo Gignac
Ville de St-Marc-des-Carières, Guy Denis
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Lucie Godin, directrice du Service de développement économique
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Absence(s) :

Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Aucun
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 4.1 Aucun
5. **ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
 - 5.1 Aucun
6. **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
 - 6.1 Aucun

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

7.1 Gestion partagée du Service de l'évaluation foncière - Octroi de contrat

7.2 Nomination d'un directeur des services techniques

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Projet « Concept et plan d'aménagement pour l'implantation de sentiers balisés sur la grève dans le littoral portneuvois » – Octroi de contrat

8.2 Projet concerté « Connecter les coeurs de village » - Implantation de parcours piétonniers dans les municipalités du littoral portneuvois (chemin du Roy) – Autorisation de demande d'aide financière

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 Aucun

10. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

10.1 Aucun

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

11.1 Aucun

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PROCHAINES RENCONTRES

13.1 Aucun

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CRS 206-10-2018

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

7.1 GESTION PARTAGÉE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE – OCTROI DE CONTRAT

CRS 207-10-2018

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de l'évaluation foncière de la MRC a quitté ses fonctions en mars dernier;

CONSIDÉRANT que le Service de l'évaluation foncière nécessite le support et l'expertise d'un évaluateur agréé pour la confection et le dépôt des rôles, tel que le prévoit la loi, et ce dans une formule de gérance partagée avec les employés techniques en poste à la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) selon une décision du conseil prise par la résolution CR 165-07-2018;

CONSIDÉRANT que deux firmes ont déposé une offre de service, soit Groupe Altus et Servitech inc., en date de clôture de l'appel d'offres, le 28 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection s'est réuni le 1er octobre 2018 aux fins d'analyser la conformité des soumissions et leur pointage selon la grille d'analyse;

CONSIDÉRANT que les résultats d'analyse sont les suivants :

Firme	Note technique	Prix (avant taxes)	Pointage final	Rang
Servitech inc.	85	3 ans : 631 000 \$ 6 ans : 1 205 000 \$	3 ans : 2.14 6 ans : 1.12	2
Groupe Altus	91	3 ans : 630 000 \$ 6 ans : 1 197 000 \$	3 ans : 2.24 6 ans : 1.18	1

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse, le comité de sélection recommande à la MRC de Portneuf de mandater la firme Groupe Altus pour le mandat de gérance partagée du Service de l'évaluation foncière pour une période de 6 ans et un montant de 1 197 000 \$ plus taxes applicables;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le mandat soit accordé à la firme Groupe Altus pour une période de 6 années au montant de 1 197 000 \$ plus taxes applicables;

QUE le document d'appel d'offres de services professionnels, l'addenda, l'offre de service incluant toutes les annexes, l'offre de prix finale ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat entre la MRC et le prestataire de services retenus;

QUE les sommes nécessaires à l'attribution du présent contrat soient inscrites et budgétées au poste « Honoraires professionnels » numéro 02 15001 414;

QUE la portion de cette dépense imprévue au budget 2018 soit couverte par le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 NOMINATION D'UN DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

CRS 208-10-2018

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du Service de l'évaluation foncière est vacant depuis le 9 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le directeur adjoint du service assume actuellement l'intérim, mais qu'il quittera pour sa retraite au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que la firme Groupe Altus s'est vue octroyer un mandat de gérance partagée avec le Service de l'évaluation foncière de la MRC afin de pallier à d'éventuelles vacances de postes au sein de la direction du service;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer un directeur pour coordonner les activités de l'équipe technique de la MRC;

CONSIDÉRANT que M. Sébastien Moisan, technicien à l'évaluation foncière de la MRC de Portneuf depuis 12 ans, a démontré un intérêt pour assumer cette fonction;

CONSIDÉRANT que sa candidature a été analysée par la Direction générale et soumise à la commission d'administration, laquelle recommande sa nomination au conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil, après discussion, est d'accord pour faire appel à une ressource interne pour combler le poste de directeur des services techniques;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE la MRC de Portneuf procède à la nomination, à compter du 1^{er} novembre 2018, de M. Sébastien Moisan à titre de directeur des services techniques à l'évaluation foncière de la MRC de Portneuf selon les termes d'un contrat de travail à intervenir entre les parties;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC de Portneuf, le contrat de travail de M. Sébastien Moisan;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC de Portneuf, une lettre d'entente avec le syndicat afin de permettre à M. Sébastien Moisan de réintégrer son poste de technicien si, au terme de sa période de probation, la MRC ou lui-même le jugeaient à propos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 PROJET « CONCEPT ET PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR L'IMPLANTATION DE SENTIERS BALISÉS SUR LA GRÈVE DANS LE LITTORAL PORTNEUVOIS » – OCTROI DE CONTRAT

CRS 209-10-2018

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a lancé, le 23 août 2018, un appel d'offres sur invitation auprès de cinq soumissionnaires pour obtenir des offres de services professionnels pour supporter la réalisation du projet, soit :

- OPTION aménagement;
- Annexe U;
- Lemay;
- ABCP;
- Nadine Beaudet.

CONSIDÉRANT que deux des soumissionnaires invités ont fait part, au cours de la période de l'appel d'offres, qu'ils déclinaient l'invitation en raison de leur manque de disponibilité actuel au regard du calendrier de réalisation proposé et que deux autres n'ont pas donné suite à l'invitation;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a reçu une seule soumission avant l'échéance prescrite du 14 septembre 2018 à 12 h, soit celle d'OPTION aménagement;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue était conforme et que le comité d'évaluation a procédé à son analyse selon la grille d'évaluation pondérée lors de sa rencontre du 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse, soit :

- Soumissionnaire : OPTION aménagement;
- Pointage intérimaire : 84;
- Montant avant taxes : 69 920 \$.

CONSIDÉRANT que, lors de l'ouverture de l'enveloppe de prix, il a été constaté que le montant de la proposition financière est plus élevé que le budget estimé pour la réalisation du projet, soit 50 000 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt élevé des membres du comité d'évaluation envers l'offre de service reçue et que ceux-ci ont estimé que certains éléments du mandat à réaliser ont peut-être été mal compris et que cela pourrait faire en sorte de diminuer le prix soumis par la firme;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la firme a été rencontré afin de discuter du mandat à réaliser et à voir si des ajustements à la baisse peuvent être faits au niveau du prix suite à ces discussions;

CONSIDÉRANT que la firme a soumis une nouvelle proposition financière de l'ordre de 57 900 \$;

CONSIDÉRANT que 81 % du budget estimé est déjà confirmé (Fonds de soutien aux projets structurants, solde résiduel de la démarche de mise en valeur du Saint-Laurent, Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages Capitale-Nationale);

CONSIDÉRANT qu'une demande de 9 500 \$ représentant 19 % du budget estimé a été déposée au Secrétariat à la Capitale-Nationale le 31 juillet dernier, qu'aucune réponse officielle n'a encore été reçue à cet effet et que le contexte électoral actuel risque de retarder l'obtention d'une réponse;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque à gagner de l'ordre de 10 650 \$ afin de boucler le montage financier et qu'un maximum de 8 520 \$ de ce manque à gagner peut provenir de sources gouvernementales pour respecter le ratio de 80 %;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont été sollicitées et sont en accord pour contribuer, à parts égales, à la balance de ce manque à gagner qui est de l'ordre de 2 130 \$;

CONSIDÉRANT que le mandat doit débuter dans un délai très rapproché au regard des visites terrain à réaliser et à l'engagement relatif à l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages Capitale-Nationale;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'octroi du contrat à OPTION aménagement pour une somme de 57 900 \$ avant taxes;

QU'une somme supplémentaire de 18 020 \$ provenant du Fonds de soutien aux projets structurants soit engagée dans le projet afin de combler le manque à gagner (8 520 \$) et le montant demandé au Secrétariat à la Capitale-Nationale (9 500 \$);

QUE suite à une éventuelle confirmation de la contribution financière du Secrétariat à la Capitale-Nationale, la somme versée par ce dernier serve à rembourser l'avance effectuée par le Fonds de soutien aux projets structurants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 PROJET CONCERTÉ « CONNECTER LES COEURS DE VILLAGE » - IMPLANTATION DE PARCOURS PIÉTONNIERS DANS LES MUNICIPALITÉS DU LITTORAL PORTNEUVOIS (CHEMIN DU ROY) – AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CRS 210-10-2018

CONSIDÉRANT qu'en avril 2017, la MRC de Portneuf a adopté une résolution confirmant son appui à la mise en œuvre des initiatives découlant de la démarche concertée de mise en valeur du Saint-Laurent touristique dans Portneuf;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf assume un rôle de coordination et d'accompagnement afin de faciliter la mise en œuvre des initiatives et d'assurer la synergie et la cohérence des interventions de mise en valeur du Saint-Laurent dans Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'un des projets découlant du rapport sur la mise en valeur du Saint-Laurent prévoit l'implantation de parcours piétonniers signalisés soutenus par des audioguides dans les cœurs de village du chemin du Roy;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 10 000 \$ provenant du solde résiduel de la démarche de mise en valeur du Saint-Laurent est prévue comme mise de fonds pour ce projet;

CONSIDÉRANT que le ministère du Tourisme vient de lancer une nouvelle aide financière pour bonifier l'accueil et l'expérience des voyageurs sur les routes touristiques signalisées et que la date limite de dépôt est fixée au 12 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que seuls les gestionnaires de routes touristiques signalisées sont admissibles à ce programme et que la MRC de Portneuf est un gestionnaire admissible (portion du chemin du Roy dans Portneuf);

CONSIDÉRANT que le projet de parcours piétonniers répond à plusieurs objectifs de la Politique culturelle de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le dépôt d'une demande d'aide au montant de 13 737 \$ au programme « Aide financière pour bonifier l'accueil et l'expérience des voyageurs sur les routes touristiques signalisées » du ministère du Tourisme;

QU'une somme de 10 000 \$ provenant du solde résiduel de la démarche de mise en valeur du Saint-Laurent soit engagée comme mise de fonds de la MRC dans ce projet;

QU'une somme de 3 117 \$ disponible au budget « Arts et Patrimoine » (02 75120 970) soit utilisée pour compléter le montage financier du projet;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à signer et déposer la demande auprès du ministère du Tourisme;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer les documents nécessaires dans l'éventualité de l'obtention d'une aide financière du ministère du Tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CRS 211-10-2018

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 05 sur la proposition de M. Yves Bédard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette